

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DU
CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE
POUR LE RELEVAGE DE L'ORGUE DE L'ABBAYE SAINT PIERRE**

MP N° 2024 - 123

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu la nécessité de réaliser le relevage de l'orgue de l'abbaye Saint Pierre afin d'entreprendre des travaux d'entretien,

Considérant que l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne peuvent accorder à la commune une subvention pour ce projet,

Considérant que le montant de l'opération est estimé à 52 040 € HT,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

D E C I D E :

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne pour un montant estimatif d'opération de 52 040 €.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES

TRAVAUX HT	52 040,00 €
Total	52 040,00 €

RECETTES

Partenaires	MONTANTS
ETAT 30 %	15 612,00 €
Conseil Départemental 12%	6 244,00 €
Conseil Régional 20 %	10 408,00 €
Commune 38 %	19 776,00 €
TOTAL	52 040,00 €

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 05 JUL. 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ

